

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

La société DMVP propose une offre de services d'accompagnement des professionnels de santé au travers d'une application logicielle nommée Naocare.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont vocation à définir les modalités selon lesquelles le Client peut accéder au service.

Toute commande passée par le Client à DMVP implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales à l'exclusion de tout autre document. Aucune modification figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes Conditions Générales, sauf accord écrit de DMVP. Ces conditions générales de vente sont susceptibles de subir des modifications. Les Conditions Générales applicables seront celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

- Client : professionnel de santé personne physique ou morale souhaitant acquérir auprès de DMVP le service tel que défini ci-après pour les besoins de son activité professionnelle exclusivement.

- Service : services de mise à disposition d'un outil de communication proposés par DMVP au Client tels que décrits ci-après.

- Site : site internet permettant d'accéder au Service édité par DMVP et accessible à l'adresse suivante : <http://www.naocare.com>

- Application : logiciel exécutable sur PC ou mac, via leurs les systèmes d'exploitation directement sur le Site ou via téléchargement sur les stores des appareils mobiles (tablettes électroniques) et permettant au Client d'accéder aux Services.

- Naocare : marque de la société DMVP, ainsi que l'Application exploitée par DMVP.

ARTICLE 2 : FORMATION DU CONTRAT - INSCRIPTION

2.1 Le Client est réputé connaître parfaitement le Service qu'il acquiert et reconnaît qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs à celui-ci notamment sur le Site.

En pratique, le Client exprime son consentement selon l'une des deux méthodes ci-après :

- en renvoyant signé par courrier ou par fax le bon de commande proforma, les Conditions Générales de Vente, et l'autorisation de prélèvement bancaire conformément aux dispositions de l'article 6.

- Dans le cadre d'une souscription en ligne sur le Site le Client exprime son consentement en acceptant les présentes conditions générales de vente et en fournissant ses informations bancaires permettant l'exécution du contrat.

2.2 L'inscription à l'Application est obligatoire pour pouvoir y accéder.

L'inscription à l'Application s'effectue uniquement par Internet, en accédant à l'Application soit sur un poste fixe (PC ou mac) sur le Site, soit en téléchargeant l'Application sur un appareil mobile (tablette).

Pour s'inscrire, le Client doit remplir un questionnaire dans lequel il fournit à DMVP des informations permettant de l'identifier. L'inscription est valide lorsque les champs obligatoires du formulaire d'inscription ont été remplis, que les éventuels documents demandés ont été téléchargés et que les présentes conditions générales ont été expressément acceptées.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes au moment de l'inscription et de les mettre à jour si nécessaire. Dans le cas contraire, DMVP se réserve le droit d'annuler l'inscription, de résilier le présent contrat conformément à l'article 13 sans préjudice de tout dommage intérêt qu'elle pourrait être en droit de réclamer.

DMVP se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription de façon discrétionnaire, sans avoir à en justifier, et sans recours possible ni indemnité. De la même manière, DMVP se réserve le droit de résilier l'inscription d'un Client à tout moment, dans les conditions de l'article 13 ci-après. Une fois le contrat formé, toute annulation partielle ou totale de la commande est impossible, le prix étant dû en totalité.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPLICATION NAOCARE

3.1 DMVP est régulièrement éditeur de l'Application qu'elle met à disposition des Professionnels de Santé dans le cadre du Service. DMVP concède un droit d'accès exclusif et illimité à ladite Application pendant toute la durée de validité de l'abonnement du Client.

3.2 Des codes d'accès personnels composés d'un identifiant et d'un mot de passe seront adressés au Client par mail dès sa souscription validée. Par l'utilisation de ses codes d'accès personnels, le client reconnaît son acceptation de la licence d'utilisation qui lui est concédée en vertu des présentes. L'accès à l'Application sera effectué par le Client depuis son propre matériel et ce sous sa responsabilité, conformément aux instructions données par DMVP. L'Application est accessible 7 jours sur 7, en dehors des heures de maintenance du site. A aucun moment le Client ne pourra réclamer une quelconque indemnité à DMVP en cas d'inaccessibilité du site pour cause de maintenance ou en cas de prolongement anormal de la durée de maintenance nécessaire au bon fonctionnement du site.

3.3 Pré-requis Techniques pour l'UTILISATION DU SERVICE Naocare

A titre principal, le Service Naocare a vocation à être utilisé sur un PC et/ou Mac et/ou tablettes fonctionnant sous Apple IOS ou Android.

Pour accéder à l'intégralité des fonctionnalités du Service, le Client doit disposer d'une connexion internet avec un débit suffisant ainsi que d'un ordinateur (PC ou MAC avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles, d'un processeur et d'un navigateur compatibles et paramétrés de manière standard) ou d'une tablette dont l'écran est supérieur à 8 pouces et selon les caractéristiques minimales suivantes :

<p>Sur PC Ecran permettant un affichage égal ou supérieur à 1024*768 Navigateur internet à jour</p>	<p>Sur Tablettes iOS iPad mini, iPad Air, ou supérieur Système d'exploitation : iOS 8.x, 9.x et supérieur</p>
<p>Sur Apple Ecran permettant un affichage égal supérieur à 1024*768 Navigateur internet à jour Système d'exploitation IOS à jour 9.x ou supérieur</p>	<p>Sur Tablettes Android Ecran permettant un affichage de 1024*768 Système d'exploitation : Android 4.4 (kit-kat) ou supérieur</p>

L'usage de l'Application par les réseaux EDGE/3G/4G peut entraîner des surcoûts de consommation pour lesquels DMVP ne saurait être tenu responsable.

Chaque installation de l'Application est rendue possible dans le cadre d'une licence d'accès offrant des fonctionnalités différentes selon la plateforme d'exploitation (ordinateur ou tablette).

La gestion de compte client se fera via la version web de l'Application.

ARTICLE 4 : ACCES AU SERVICE

4.1 Le Service comprend :

- un accès illimité à l'Application depuis un (1) ordinateur fixe et une (1) tablette (non fournie) permettant un accès du Client à la base documentaire au travers de l'Application Naocare

L'objet du Service est de permettre au Client de bénéficier de supports à présenter aux patients afin de renforcer l'attention de ces derniers lors des explications du Client.

Ces supports sont essentiellement visuels et compréhensibles par les patients, et peuvent comporter : des planches anatomiques, des schémas, des vidéos, des fiches conseils et d'autres supports tels que quizz médicaux et recommandations d'applications.

L'Application permet aussi au Client de personnaliser et transmettre les contenus aux Patients.

- la mise à disposition des mises à jour du contenu sans facturation complémentaire -

Le Client reconnaît que Naocare est susceptible d'évoluer et qu'à ce titre, les Services pourraient être adaptés en conséquence.

Toute suppression de Service proposé sur Naocare sera notifiée au Client sur son espace Client. Le Client pourra alors résilier son inscription par notification via le bouton « Me désengager » dans son espace personnel ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai d'un mois. Cette demande doit être adressée au siège social de DMVP qui figure sur la dernière facture.

Si le Client n'utilise pas cette faculté de résiliation durant le délai accordé, il est réputé avoir accepté la modification du Service à compter de son entrée en vigueur.

4.2 Lors de la souscription aux Services, la licence initiale inclut un (1) accès Web depuis un ordinateur et un (1) accès depuis une tablette, la licence permettant une connexion simultanée sur ces deux outils.

Tout accès complémentaire qu'il soit depuis un ordinateur ou une tablette nécessitera une licence supplémentaire. Ces licences complémentaires pourront être commandées à la souscription initiale ou a posteriori dans l'espace client.

Chaque installation sur une tablette supplémentaire en dehors de l'offre initiale (1 web + 1 tablette) nécessite une licence propre à celle-ci.

4.3 Le Client a la possibilité de modifier le nombre d'accès à l'Application en cours d'exécution du contrat. Dans ce cas, le Client en fait la demande à DMVP à travers son espace client, par mail ou par téléphone confirmée par écrit. Il sera alors invité à valider sa demande à travers son espace client. La modification du nombre d'accès deviendra effective dès validation par DMVP et donnera lieu à une modification des données de facturation conformément aux conditions tarifaires prévues à l'article 6.2.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- avoir déclaré des informations complètes et exactes lors de l'inscription, et à les mettre à jour en cas de changement ;
- ne pas utiliser le système à des fins frauduleuses ou non prévues par les présentes conditions générales ;
- ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, et notamment ne pas créer de compte relatif à un établissement dont il n'assure pas la direction,
- ne pas tenter de se connecter à un compte autre que le sien ;
- ne pas se livrer à des analyses du système assimilables à du reverse engineering ;
- ne pas télécharger de virus ou de fichiers potentiellement dangereux pour l'intégrité de l'Application.

- ne pas faire usage des contenus disponibles au sein de l'Application à d'autres fins que l'accompagnement des patients. Sont ainsi exclus tous usages pour lesquels le Service Naocare n'a pas vocation à être employé (Enseignement, etc...)
- ne pas extraire de contenus à des fins de diffusion en dehors du cadre cité au point précédent
- mettre tout en œuvre pour que l'exécution du contrat puisse être assurée (notamment règlement de ses factures, le cas échéant modifications requises dans son espace Client afin que ces règlements puissent être réalisés)
- ne pas communiquer sur l'usage de Naocare ou inclure des messages relatifs à son utilisation à des fins promotionnelles de son activité sans accord préalable de DMVP.

Dans sa communication avec les patients, le Client est seul responsable du contenu de l'information qu'il délivre au patient via l'Application.

Il garantit donc que ce contenu respecte la réglementation applicable et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

L'information est adressée via l'adresse mail que le Client a renseignée lors de son inscription lorsque le mail est adressé depuis le Site ou via l'adresse mail attribuée à la tablette lorsque le mail est adressé depuis la tablette.

Il appartient au Client de s'assurer de la conservation de l'information adressée au patient via l'Application conformément à la réglementation applicable.

Le Client se porte fort du respect du présent article par l'ensemble des utilisateurs de l'Application pour le compte desquels il a souscrit une licence.

Le Client garantit DMVP contre toutes les conséquences dommageables, de quelque nature qu'elles soient, (directes indirectes, matérielles immatérielles, etc.), qui pourraient résulter du manquement du Client aux présentes conditions générales.

ARTICLE 6 : PRIX

6.1. Le prix du Service s'entend toujours hors taxes et hors frais. Le prix du Service est fixé par DMVP selon le tarif en vigueur qui sera fourni parallèlement aux présentes à tout moment sur simple demande du Client. Le prix est lui-même déterminé en fonction du nombre d'Accès (Licences) choisi par le Client dans les conditions prévues à l'article 4.3. Bien que payable en douze fois, le prix du Service est un prix forfaitaire figurant sur le tarif de DMVP en vigueur au jour de la commande. Le prix est donc dû dans sa totalité au jour de la signature de la commande et est payable par prélèvement automatique au début de chaque mois d'exécution du contrat.

6.2. La modification du nombre de licences d'accès donne lieu à une mise à jour des données de facturation selon les règles suivantes.

Le nombre de licences déclaré en début de mois courant est réputé dû dans sa totalité pour tout mois commencé et le Client conserve les accès correspondants sur cette période. L'ajout de nouvelles licences d'accès donne lieu à une facturation complémentaire prorata-temporis pour le nombre de licences ajoutées et ce pour la mensualité en cours.

6.3. En outre, des frais supplémentaires, visés au tarif en vigueur dont le Client reconnaît avoir eu connaissance, dûs notamment en cas de changement de domiciliation bancaire, de traitement des impayés, sont également à la charge du Client qui s'y oblige. Ces frais viennent s'ajouter au montant de la mensualité du mois en cours lors de la réalisation de l'évènement générant ces frais.

6.4. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, le Client s'engage à remettre à DMVP, à la signature des présentes, une autorisation de prélèvement dûment signée accompagnée du relevé d'identité bancaire, postale ou de caisse d'épargne afférent à son compte sur lequel les prélèvements seront

effectués. Ces autorisations de prélèvement sont souscrites au profit de DMVP. En vertu de l'autorisation de prélèvement souscrite en vertu des présentes, le Client autorise expressément DMVP à prélever le prix dû au titre de l'article 6.1, et le cas échéant, le prix et frais visés à l'article 6.3. Le Client s'engage dès à présent à maintenir lesdites autorisations de prélèvement pendant toute la durée du contrat.

6.5. Toute somme non payée dans les délais prévus sera productive d'intérêts au triple du taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard sont exigibles dès le premier jour de retard sans qu'une mise en demeure ou un quelconque rappel soit nécessaire et courent jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dûes, intérêts compris. Le Client ne pourra invoquer quelque cause que ce soit pour différer ou modifier les conditions de paiement. En cas de défaut de paiement dans les délais prévus et 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, DMVP aura la faculté d'exiger le paiement immédiat du solde restant dû, de suspendre l'accès au Service, sans préjudice de demander des dommages et intérêts et/ou la résiliation ou résolution du contrat.

6.6. DMVP se réserve la possibilité de modifier le prix et les frais susvisés, ce que le Client accepte expressément. DMVP informera le Client de toute modification préalablement à sa mise en œuvre.

ARTICLE 7 : DUREE DU CONTRAT

7.1. L'Abonnement

Il est conclu pour une durée minimum de douze (12) mois à compter de la date d'activation.

Il sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois, aux conditions de l'Abonnement mensuel sans engagement de durée à la date de la reconduction, sauf dénonciation par le souscripteur dans les conditions visées à l'article ci-dessous.

Il est toutefois consenti une période sans engagement de trois (3) mois à la première souscription. Le nouveau souscripteur pourra ainsi bénéficier du service dans sa totalité avec possibilité de se désengager à tout moment n'étant financièrement engagé que pour la période restant à courir sur le mois en cours. A compter du 1er jour suivant les trois premiers mois de souscription le Client sera réputé engagé pour la période restante des 12 mois précédant la date d'échéance susvisée.

7.2. Désengagement

Résiliation du fait du Client : le Client ne peut résilier son Abonnement qu'à l'échéance de celui-ci moyennant notification soit via le bouton « Me désengager » dans son espace personnel soit en informant DMVP par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de DMVP qui figure sur la dernière facture. Cette notification devra être reçue par DMVP au plus tard 1 mois avant sa date d'échéance pour la première période d'engagement de douze (12) mois.

A l'issue des douze (12) mois, l'Abonnement sera reconduit par périodes successives d'un (1) mois, l'Abonné pouvant mettre fin à son Abonnement à tout moment.

La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'Abonnement en cours et l'Abonné restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date.

La date d'échéance de l'Abonnement figure dans le compte Naocare « mon compte ».

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Application est protégée par le droit d'auteur et par les dispositions qui suivent. A défaut de stipulation contraire, au titre du contrat qu'il conclut avec DMVP quel que soit son objet, le Client n'acquiert par le paiement du prix qu'un droit d'utilisation de l'Application limité à l'utilisation définie dans la commande acceptée. En cas d'utilisation excédant l'utilisation définie dans la commande acceptée, le Client s'expose à une action en contrefaçon.

Le Client s'engage à ne pas mettre à la disposition de tiers non autorisés, la documentation associée à l'Application, son identifiant et/ou mot de passe, directement ou indirectement, à quelque titre, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit.

Moyennant le paiement de la rémunération de DMVP prévue à l'article 6 et l'acceptation des présentes conditions générales, DMVP concède un droit personnel, non cessible et non exclusif d'utilisation de l'Application.

Le droit d'utilisation de l'Application est exclusif de la concession de tout autre droit et n'emporte en aucun cas le droit de faire tout acte non expressément autorisé et notamment les droits de copie, de traduction, d'adaptation, d'arrangement ou toute autre modification de l'Application et/ou de ses composants.

Le Client s'engage à n'utiliser l'Application que pour ses propres besoins conformément à sa destination contractuelle. Il est interdit au Client de céder, de louer, de sous-louer ou de transférer ses identifiants à un tiers.

Il est interdit au Client d'utiliser les spécifications de l'Application pour créer ou permettre la création d'un programme ayant la même destination.

ARTICLE 9 : RÉFÉRENCES COMMERCIALES

DMVP pourra faire état du nom du Client, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, à titre de référence commerciale, avec accord écrit de ce dernier.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Le Client est informé et accepte qu'en passant commande, DMVP peut stocker, traiter et utiliser les données le concernant mentionnées sur la commande aux fins de traitement de cette dernière pour les seuls besoins d'exécution du Service et ce, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 21 juin 2004.

Pour plus d'informations relatives aux données personnelles, veuillez-vous référer aux conditions générales relatives aux données personnelles consultables à l'adresse suivante : www.naocare.com section CGV/CGU lesquelles font partie intégrante du présent contrat.

Le Client s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par DMVP, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Le Client se porte fort, au sens de l'article 1120 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

ARTICLE 11 : GARANTIES ET RESPONSABILITE

11.1. DMVP ne garantit pas la continuité et la qualité des liaisons de communications avec le Client. Ainsi, les communications avec le(s) serveur(s) Internet de DMVP peuvent être interrompus sans préavis pour une durée raisonnable, notamment pour des raisons de maintenance ou pour tout fait autre qu'une faute de DMVP. Notamment, DMVP ne pourra pas être tenue pour responsable des défaillances ou dysfonctionnements constatés sur les réseaux de communication utilisés.

11.2. Ce service destiné à accompagner les Clients et l'usage qui en est fait dans leur pratique est placé sous leur responsabilité. DMVP ne saurait être tenu responsable de l'utilisation des supports et des conseils prodigués par le Client utilisateur du service.

Le Client assume seul la pertinence des examens, du diagnostic, du traitement et des préconisations qui découlent de sa consultation. En outre, le Client reconnaît assumer la maîtrise de l'ensemble de l'information disponible. Il est seul responsable de l'opportunité et de l'étendue des informations

transmises au patient.

Dans ses opérations, le Client est seul responsable de l'utilisation adéquate de chaque information donnée par l'Application et de ses limites d'utilisation qui ne peut se substituer au diagnostic et aux conseils du professionnel de santé adaptés à la situation du patient. En conséquence, DMVP ne peut être mis en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments d'information et conseils. En aucun cas, DMVP ne sera tenu à réparation du préjudice indirect que pourrait subir le Client agissant dans le cadre de son activité professionnelle, l'obligation de DMVP ne portant que sur le préjudice découlant directement de l'inexécution fautive du ou des contrat(s) contractés avec DMVP. De convention expresse entre les Parties, sont considérés notamment comme préjudices indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. EN OUTRE, SAUF FAUTE LOURDE, LES DOMMAGES ET INTERETS DUS PAR DMVP AU TITRE D'UN DOMMAGE QUELCONQUE RESULTANT DE L'EXECUTION DES DIFFERENTS CONTRATS NE POURRONT JAMAIS EXCEDER LE MONTANT TOTAL HORS TAXES EFFECTIVEMENT ENCAISSE PAR DMVP AU TITRE DE L'EXECUTION DU CONTRAT EN CAUSE.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension immédiate de l'exécution du contrat. En cas de prolongation du cas de force majeure pendant plus de 90 jours, le contrat pourra être résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autre. On entend par force majeure, notamment : les catastrophes naturelles, grèves, émeutes, guerres, épidémies, défaillance des fournisseurs, fait du Prince, tremblements de terre, dysfonctionnement des moyens de communication.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION

Par dérogation à l'article 7.1, en cas de manquement grave du Client à l'une de ses obligations contractuelles non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi par DMVP d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le dit manquement, DMVP pourra résilier de plein droit, tout ou partie des contrats contractés par le Client auprès de DMVP.

ARTICLE 14 : TOLÉRANCE

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque, notamment le fait de ne pas signaler un paiement en retard.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litiges en lien avec le présent contrat, et notamment son interprétation, sa conclusion, son exécution ou sa rupture, les Tribunaux compétents seront ceux de LYON.